La convention à intervenir entre la Ville et la Chambre de Commerce sera faite pour une durée de trente années, à compter du jour de l'ouverture du Conditionnement projeté.

L'honorable rapporteur trouve cet accord trop onéreux pour la ville. Il reconnait qu'il y a lieu d'établir, de concert avec la Chambre de Commerce, un nouveau bureau du conditionnement, mais il a proposé au conseil d'adopter comme base du traité à intervenir les points suivants :

1· D'autoriser l'acquisition, à la famille Alfred Motte, au prix de 20 francs le mètre utile, d'un terrain de 9,311 mètres environ, situé à Roubaix, place Faidherbe, à l'intersection du boulevard de Beaurepaire et de la rue Monge, ledit prix susceptible d'intérêts à 4 0[0 à partir du 15 Juillet 1895.

2· De voter la création et la construction, sur l'emplacement ci-dessus désigné, d'un deuxième bureau de Conditionnement;

3· De décider que les dépenses d'acquisition de l'emplacement et celles de construction et d'aménagement dudit établissement seront couvertes au moyen d'un emprunt dont le mode et l'importance seront réglés par une délibération ultérieure.

Et le citoyen Coupez a conclu:

— « Nous vous proposerons, en outre, d'autoriser le Maire à passer avec la Chambre de commerce un traité conçu dans les bases indiquées ci-dessus, mais avec cette modification que la subvention annuelle sera calculée à raison de 8 0[0 sur les 500 premiers mille francs de recettes brutes et de 12 0[0 sur l'excédent de 500.000 francs.

Comme conséquence de ces décisions, nous vous prierons de voter une somme de 25,000 francs pour assurer le paiement de la subvention accordée à la Chambre de commerce sur l'exercice courant. Cette somme sera prélevée, sous forme de virement de crédit, sur l'art. 143 du budget primitif de 1895 (Etablissement de bains de la rue de Rome).

Il reste entendu que le paiement de cette somme est subordonné à l'acceptation, par la Chambre de commerce, des nouvelles conditions qui lui sont faites. »

Les conclusions du citoyen Coupez ont été adoptées.

De la lecture attentive de son rapport il ressortait nettement que la Chambre de Commerce n'avait « levé le lièvre » d'un nouveau bureau conditionnement que pour créer des difficultés financières à la Municipalité.

Les prétentions de la Chambre de commerce étaient exhorbitantes et si, pour sauvegarder les intérêts de la Ville, le Conseil a été obligé de passer sous les fourches caudines de cette assemblée capitaliste et réactionnaire, les contribuables savent maintenant que la responsabilité doit en remonter toute entière aux hommes qui, furieux de ne plus siéger à l'Hôtel de Ville, usent de tous les moyens pour entraver l'œuvre des travailleurs que le corps électoral leur a préférés.

Messieurs de la Chambre de Commerce peuvent donc se montrer exigeants. Ce n'est pas seulement contre la ville de Roubaix qu'ils agissent, c'est contre eux aussi car ils perdent le peu de considération que l'opinion publique pouvait avoir conservé à leur égard.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ces Bons Patrons

Toutes les occasions sont bonnes à nos bourgeois roubaisiens pour tirer de la caisse municipale le plus d'argent possible. Nous citons, d'autre part, les prétentions de la Chambre de Commerce; voici de nouveaux faits qui rendront certainement rveurs, les contribuables qui les liront'

On sait que le Conseil municipal de Roubaix a porté de trois à quatre cents francs la subvention accordée aux conseillers prud'hommes ouvriers.

Les conseillers prud'hommes capitalistes qui n'avaient jamais songé, sous les précédentes municipalités, à réclamer d'indemnité, demandèrent, en mai dernier, à être retribués au même titre que leurs collègues ouvriers, une décision du Conseil d'Etat, en date du 28 juillet 1894, les autorisant à élever cette prétention.

Mais là ne se bornait pas leurs sollicitations. Ils demandaient aussi le renouvellement, aux frais de la municipalité, des insignes des conseillers prud'hommes et l'attribution d'une médaille commémorative à ceux d'entre eux qui sortent d'exercice, — une sorte de décoration, quoi ! Enfin, ils réclamaient que le traitement du secrétaire du conseil — leur âme damnée — fut porté de 500 à 2000 francs.

En vérité, je vous le dis, l'argent n'a pas de valeur quand il ne sort pas de la poche des capitalistes!

Hier soir, le Conseil municipal, a été appelé à examiner les demandes de Messieurs les prud'hommes patrons. Sagement, sur le rapport du citoyen Milbéo, il a écarté celles relatives au renouvellement des insignes et à la décoration. A quoi bon, en effet, engager des dépenses pour de telles mesquineries ! Si Messieurs les prud'hommes patrons trouvent leurs insignes trop défraichies qu'ils les fassent donc retaper et étamer à leurs frais. La ville a un emploi plus utile à faire de ses ressources.

Mais, ce n'est pas seulement à ce sujet que les solliciteurs n'ont pas eu gain de cause : ils devront attendre en effet le prochain exercice avant de passer à la caisse municipale pour y toucher l'indemnité à laquelle leur donne droit la décision bizarre du Conseil d'Etat. Sur le dernier point, enfin, nos édiles ont cru devoir refuser la proposition du citoyen Milbéo tendant à élever de 500 à 1200 fr. les appointements du secrétaire des Prud'hommes.

C'est égal, il est curieux de constater l'ardeur que mettent ces bons patrons dans la recherche des honneurs, des faveurs et la voracité avec laquelle ils se jettent sur la caisse municipale!

Grâce aux prud'hommes patrons — que les travailleurs de Roubaix en prennent note — le budget sera donc grevé l'an prochain d'une somme de 4,800 francs. Ces messieurs avaient-ils besoin de cette rétribution annuelle de 400 fr. pour manger.

On comprend qu'une indemnité soit allouée à des ouvriers qui perdent leur salaire pour siéger aux prud'hommes. mais les prétentions émises par les patrons — tous gens très aisés, sinon millionnaires — ne peuvent se concevoir que comme une querelle de prussien cherchée à la municipalité ou comme une invitation au gaspillage des deniers communaux.

Si, en agissant ainsi les prud'hommes patrons ont cherché à s'attirer l'antipathie de la classe ouvrière et des contribuables, ils ne tarderont point à s'apercevoir qu'ils ont pleinement réussit

G. S.-E.

AVIS. — Nous informons nos correspondants que nous ne tenons aucun compte des lettres non signées. Nous les prions en outre de vouloir bien toujours *écrire à l'encre* et d'un seul côté des feuilles.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, en séance extraordinaire, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire.

Etaient présents :

Carrette, maire, Trannoy, Milbéo. Lepers, Desobry, Coutelier, adjoints ; Vandeputte, Carpentier, Chevaliers, Vanmullen, Coupez, Boucherie, Thérin, Petit, Delottrez, Nys, Poulain, Wichart, Moret, Ghiot, Duburcq, Stienne, Selosse, Wilfart, Penant, Cnudde, Derzelle, conseillers municipaux.

Absents : Branquart, Ghiot, Demailly, malades.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 mai dernier qui est adopté.

L'ordre du jour

Caisse d'épargne; nomination des membres du Conseil des directeurs.

Le Conseil doit réélire chaque année le tiers du Conseil de direction.

Sont élus : Lecomte Screpel, Wattinne-Lorthiois, Defrenne Wibaux, Louis Ferrier et Auguste Pennel, par 23 voix et 1 bulletin blanc.

Affaires diverses

Le Conseil renvoie aux 4e et 1re commissions une demande de bourse en faveur de la jeune Zélia-Hermance Lelong, pour l'institution des sourdes-muettes de Lille.

Il approuve les 17 procès-verbaux dressés à la charge des propriétaires sur des rapports déposés par la commission des logements.

Il donne un avis favorable pour le budget supplémentaire de la caisse des écoles pour l'année 1895. Ce budget comporte en recettes 141,095,71 et en dépenses 42.615 fr. soit un excédent de 98.480 fr 71.

Le Conseil autorise l'administration municipale à ester en justice contre M. Pouget, ingenieur qui réclame une indemnité à la ville.

Une demande d'une société de secours mutuels est renvoyée à la 1re commission.

Incident

Le citoyen Carrette, maire, rend compte d'une décision préfectorale annulant pour la seconde fois un vote du Conseil municipal relatif à une somme de 200 francs allouée au syndicat des ouvriers blessés, victimes de la faillite de la Compagnie de Terrenoire, groupe de Bessèges.

Le citoyen Derzelle. — Comment le Préfet a-t-il osé de nouveau annuler cette délibération,

Le citoyen Carrette. maire. — Oui, par une lettre en date du 19 juin, et en se basant sur les mêmes considérations que le 20 octobre 1894, le préfet annule notre decision.

Le citoyen Derzelle. — C'est du parti-pris ! Le préfet rétablit les traitements de 1000 francs aux vicaires et il annule le crédit de 200 fr. pour les malheureuses victimes de Bessèges. Il y a pourtant 34 conseils municipaux et 4 conseils généraux qui ont pu voter des subsides aux victimes de Bessèges sans que les préfets les aient annulées. C'est de l'arbitraire!

Le citoyen **Wichart.** — Pourtant, après ce qui s'est passé à la Chambre, lors de l'interpellation Guesde, on pouvait espérer que le préfet n'oserait plus se permettre d'annuler notre nouvelle délibération. Il est triste de voir un préfet de la République annulant des decisions qui sont prises en faveur des travailleurs et qui nous oblige à payer des allocations de 1,000 fr. pour les curés! C'est une honte!

Le citoyen **Stienne.** — Et ce préfet-là est juif.

Après cette discussion, le Conseil émet un vote de protestation contre l'inqualifiable veto du Préfet du Nord.

La commission spéciale de l'assistance médicale gratuite émet un vœu que soit repoussé le système préconisé par le gouvernement et décrété par une loi du 15 juillet 1893.

Le Conseil adopte.

Il renvoie ensuite aux 3e et 1re commissions une étude pour la construction d'une écurie-infirmerie à la ferme de l'ébouage.

Il approuve la réception définitive des travaux nécessaires à la transformation des calorifères de la salle des appareils dessicateurs. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 13,100 fr.

Il approuve également la somme de 8543 fr. 06 qui a été dépensée pour la réfection de la toiture des bas côtés du gymnase municipal.

Le conseil approuve l'homologation d'une police d'assurance nouvelle ; il renvoie aux 3e et 1re commissions la question relative à la construction d'un tronçon d'égoût, place du Commerce ; il adopte le marché des bouches de lavage pour l'arrosage et renvoie aux 3e et 1re commissions une demande des héritiers de M. feu Labbe qui demandent à continuer l'entreprise de l'entretien des chaussées de la voie urbaine et des chemins vicinaux dont le défunt avait la charge jusqu'à la fin de l'année 1895.

Rapports des commissions

Bâtiments communaux, Hôtel-Dieu, demande de construction du pavillon extrême de l'aile gauche,

Sur un rapport présenté par le citoyen Penant, le conseil vote un crédit de 18,000 fr. qui sera imputé sur les ressources disponibles de l'art 143 du budget primitif.

Cette somme servira à la construction, à l'Hôtel-Dieu, d'un nouveau pavillon pour les malades dont le nombre va en augmentant en progression avec l'augmentation de la population.

Secours et subsides ; Comité Nadaud ; demande d'un subside pour l'érection du monument Nadaud.

Une somme de 2,000 francs est votée a titre de participation de la ville pour l'érection du monument Gustave Nadaud, au jardin des Barbieux.

Le conseil vote le classement et la mise en état de viabilité de la rue Dampierre. Une somme de 26,000 francs sera allouée pour ces travaux comme quote-part de la ville.

M. Hennion-Bernard offre de louer un terrain appartenant à la ville, situé rue de la Gare, moyennant une redevance annuelle de 700 francs.

Le conseil adopte cette offre. Il vote également le budget pour les chemins vicinaux en 1896. Ce budget se balance exactement par les recettes et les dépenses qui sont de 54,028 fr.

Le Conseil vote ensuite le classement et la mise en état de viabilité de la rue Ampère, ainsi qu'une somme de 6500 francs pour ces travaux ; le plan général d'alignement des feuilles 1 à 6 de la section I de Roubaix compris entre les rues de la Gare, du Vieil Abreuvoir, Fosse aux Chênes, Chapelle-Carrette, de l'Alma et du Chemin de fer.

Il approuve les comptes administratifs des fabriques des paroisses St-Martin, Notre-Dame, Ste-Elisabeth, St-Joseph, Sacré-Cœur, St-Sépulcre et du Conseil presbytoral du culte réformé.

Il approuve également les comptes de gestion et d'administration du Mont-de-Piété, pour l'année 1894.

Ces comptes s'élèvent : En recettes, à 235,220 fr. 67 ; en dépenses à 70,700 fr., soit un boni de 164,520 fr 67.

La Condition publique

Cette importante question, que nous apprécions plus haut, donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part les citoyens Carrette, Coupez, Derzelle, Wichart, Thérin, Carpentier.

Finalement, le rapport du citoyen Coupez est adopté par 17 voix contre 5.

Conseil des prud'hommes. — Le président du Conseil des prud'hommes, M. Georges Motte a adressé une demande à la municipalité, tendant :

1· A renouveler les insignes des conseillers prud'hommes.

2· A l'attribution d'une médaille commémorative à ceux d'entre eux qui sortent d'exercice.

3 A retribuer les patrons prud'hommes comme les prud'hommes ouvriers.

4· A augmenter de 1500 francs le secrétaire du Conseil des prud'hommes dont le traitement qui était de 2000 francs a été ramené à 1000 puis à 500 francs.

Le rapport conclu à renvoyer trois premiers points à l'étude pour le budget de 1896 et à fixer le traitement du secrétaire à 1200 francs.

Le citoyen Derzelle combat vigoureusement cette augmentation de traitement sous prétexte que le secretaire du Conseil des prud'hommes, renseigne insuffisamment les ouvriers qui vont le consulter.

Le citoyen Wichart appuie les dires de Derzelle et prononce un amendement tendant à réserver la question des appointements du secrétaire des prud'hommes avec les précédentes, c'est-à-dire pour les reporter au budget de 1896.

Le citoyen Hervé Milbéo combat cette proposition qui, finalement mise aux voix est adoptée par 9 voix contre 8.

Sur la question relative aux subventions théâtrales, le conseil vote le même crédit que l'année dernière, soit 50,000 francs, répartis par moitié entre le théâtre Deschamps et le Grand-Théâtre.

Le dernier théâtre aura la faculté de jouer l'opérette, le drame et l'opéra comique tous les jours, excepté le dimanche. De son côté, la directrice du théâtre Deschamps ne sera plus tenue de jouer le lundi.

Après cette question le huis-clos est prononcé et le Conseil délibère sur un grand nombre de questions ayant trait à des demandes de liquidations de pensions pour la caisse des retraites.

Il est près de onze heures.

Vol à l'école de natation. — Hier, soir, vers 6 h. 1[2, un jeune bambin d'une dizaine d'année nommé Achille Dubruquoy demeurant rue de France, 140, était venu aux bains (coté des non payants). Lorsqu'il sortit de l'eau après un assez long espace de temps il s'aperçut qu'on lui avait volé ses bottines toute neuve. Il rentra chez lui a pieds de bas.

Expulsé. — La police a arrêté hier, rue des Fossés, le nommé Gustave Delplace, 30 ans, rattacheur, demeurant à Mouscron, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Incendie d'une baraque en paille. — Jeudi soir, vers 7 heures, des gamins ont mis le feu à une baraque de paille située au bout de la rue de Theèle, au Hutin, appartenant à M. Oscar Briet, entrepreneur, rue Pierre de Roubaix,

M. le commissaire du 4e arrondissement a ouvert une enquête sur cet incendie volontaire.

Trois jeunes gamins de 12 à 13 ans, sont fortement compromis

Constitution de société. — Par arrêté préfectoral en date du 25 juin 1895, la société particulière «Les Joyeux Bouleurs» établie chez M. Henri Lecerf, cabaretier, rue de la Potennerie, 47, est autorisée à se constituer légalement.

Choral « les Chevaliers de la Fourchette. » — Les membres de cette société sont invités à assister à la répétition générale, qui aura lieu le samedi 29 courant, en vue du festival d'Esquermes qui a lieu le lendemain.

Présence indispensable.

Wattrelos. — *Le bon Dieu perdu et retrouvé.* — Le sieur Lemaire, vicaire à Wattrelos, allait mercredi porter le viatique à quelque moribond quand, arrivé à destination, il s'aperçut — ô désespoir ! — que son bon dieu s'était envolé. L'abbé pirouetta sur ses talons et refit, ému, tremblant, tout suant la route qu'il venait de parcourir, non sans supplier Saint-Antoine de Padoue de lui faire retrouver son bon dieu. Le grand saint se laissa attendrir car arrivé rue du général Faidherbe, l'abbé put rentrer en possession de son « précieux » fardeau.

Le « bon Dieu » avait été, en effet, trouvé au milieu de la poussière du chemin par des briquetiers qui travaillent chez M. Pierre Hallnin. Les honnêtes briquetiers déposèrent leur trouvaille dans un estaminet et c'est là que l'abbé Lemaire vint en prendre possession.

L'abbé bénit les briquetiers et il les arrosa... d'une tournée de chopes après leur avoir demandé de ne pas narrer sa mésaventure. Les briquetiers n'ont, en effet rien dit, mais le « bon dieu », furieux de l'incurie de son vicaire, nous a fait savoir qu'il le condamnait à cent mille ans de purgatoire et il nous a priés de porter cette punition à la connaissance des dévots, dévotes et de tous les porteurs de viatique du monde afin qu'il ne prenne fantaisie à aucun d'eux de se moquer ainsi de sa fiole.

La punition est sévère mais méritée.

Bravo! père Eternel. Ne vous laissez pas fouler aux pieds.

Le candidat opportuniste. — L'alliance hybride qui existe à Wattrelos comme dans tous les centres où il y a luttes contre le Parti ouvrier socialiste va paraît-il présenter la candidature d'un M. Henri Delcroix, *propriétaire-rentier* au Crétinier.

La profession de ce candidat *ni chair ni poisson* le prédestinait tout naturellement au poste de porte-drapeau de la *conservation sociale*, parti que nous désignons ainsi parce qu'il est composé de vieux débris d'une foule de partis tellement connus et usés qui, pris séparément en sont réduits à l'état de cadavre en tant que partis.

Aussi nous bornerons-nous pour aujourd'hui à annoncer cette candidature en faisant remarquer toutefois que M. Henri Delcroix est l'ami du chevalier Bayart, propriétaire aussi, et illustré seulement par la part active qu'il a pris à l'organisation de la manifestation cléricale qui avait pour but la pose de la première pierre à l'église des crétines.

Cela et la participation de M. Henri Delcroix aux manigances électorales qui avaient pour but de faire échouer notre sympathique ami Lecomte aux dernières élections municipales, le recommande suffisamment aux électeurs socialistes du Crétinier et du canton Nord principalement.

Nous reviendrons sur cette candidature qui est d'ores et déjà certaine d'une magnifique houppelande ou tout au moins d'une belle veste.

Concert public à 8 heures du soir. — Première partie, Union chorale.

1. L. Violette, 2. Les gueux de mer.

2me partie, Musique municipale

1. Ad. militaire, 2. Aïda, 3. Le Chardonneret, polko pour petite flute (soliste), 4. Sélection sur Guillaume Tell, 5. Espana, valse.

— *Fraude.* — Les préposés Louis Descamps et Arthur Guigne, de garde vendredi matin vers 10 heures 1[2, aux « Palissades brisées » ont aperçu au passage d'un train un individu qui jetait un volumineux paquet par la portière.

Un des préposés a fait le guet et une demi heure plus tard il arrêtait le nommé Charles Six, âgé de 16 ans, teinturier, demeurant à Tourcoing, rue des Cinq-Voies. Le ballot contenait 7 kilogs de poivre d'une valeur de 21 francs. Il sera écroué demain à Lille.

Lys. — *La ducasse.* — La ducasse de cette commune s'annonce par une activité extraordinaire dans le montage des jeux et divertissements : fritures, chevaux de bois, manége, loges, etc.

La fête promet d'attirer beaucoup de visiteurs.

Baisieux. — *Arrestation de fraudeurs.* — Les préposés Michel Durot et Léon Dedour, de garde le 27 juin au Moulin Boyau, à cinq cent mètres du territoire belge, ont arrêtés les nommés Fienaza Zacharia et Henzi Baptiste, nés tous deux à Semone (Autriche). Ces individus étaient porteurs de 18 kilos de chromos, 20 kilos de cadres en bois vernis argenté et doré, de 2 caisses et de 8 kilos de carton coupé. Le tout d'une valeur de 75 fr. porté en partie égale.

Ils seront dirigés demain sur Lille.

TOURCOING

La guerre de 1870-71

ET M. DRON

M. Dron, député de Tourcoing, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une petition des habitants (?) de la 8e circonscription de Lille, demandant la création d'une médaille commémorative de la campagne de 1870-71.

Cette pétition a été renvoyée au ministère de la guerre.

M. Dron éprouve le besoin de faire disparaître la mauvaise impression qu'il avait fait naître parmi des électeurs en refusant de voter une pension pour les anciens militaires ayant fait 14 ans de service.

Et, d'ailleurs, notre député aime, d'un autre côté, mieux donner une médaille qu'un morceau de pain. La plupart des soldats de l'année terrible, en auraient cependant bien besoin.

Mais que lui importe. Une médaille ça fait résonner le patriotisme

Concert — La fanfare « Les Intimes », exécutera sur le kiosque de la place Thiers le dimanche 30 juin à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1 Allegro militaire. — 2· Poète et paysan. — 3· Fête à bord. — 4· Grande marche triomphale. — 5· Fantaisie sur Rigoletto. — 6· La Mascotte.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Arrestation de six voleurs de fraises. — M. Désiré Descottignies, maraicher, possède, rue de Dunkerque, un champ de fraises dont aucune clôture ne l'entoure. Ce n'est vraiment pas prudent surtout pour des fruits aussi bons et où se trouvent de nombreux enfants.

Tous les soirs les enfants du quartier s'y donnent rendez-vous. On place des sentinelles pendant que certains courent dévaliser les fraises.

Malgré tant de précautions, six de ces enfants ont pu être surpris par le garde Mytten et mis à la disposition de la justice.

Une femme impérieuse. — Un procès verbal a été rédigé à la charge de Joséphine D..., ménagère, rue de la Cité, pour tapage et injures.

Une condamnation. — Le tribuna correctionnel de Lille vient de condamner les nommés Desfresne J., à 8 mois de prison, et Leherre Camille, à 3 mois de prison.

Ces deux derniers individus avaient il y a quelques soirs commis, rue Ste-Germaine, une agression sur la personne de Lambens Félix, menuisier, qu'ils ne connaissaient pas.

Ce n'est que le lendemain de cette agression qu'ils furent arrêtés.

Concours agricoles. — On vient d'apposer sur les murs de Tourcoing les affiches concernant les concours agricoles qui y seront organisés le samedi 6 et le dimanche 7. Il y aura trois concours : un concours d'instruments aratoires, un concours d'animaux reproducteurs et un concours de volailles diverses.

Les concours, ouverts le samedi à 9 heures et fermés le lundi soir, auront lieu place Thiers, place Charles Roussel et dans la salle des fêtes de la Mairie.

Une nouvelle grève

Vendredi matin, 20 rattacheurs et 15 bacleurs se sont mis en grève, chez Motte frères, rue des Piats.

Les grévistes réclamaient une augmentation de salaire. Les rattacheurs gagnant 3 fr. 50 par jour voulaient obtenir 4 francs. Les bacleurs qui ont en moyenne 5 et 8 fr. désiraient aussi être augmentés.

Les patrons, à qui jeudi soir les grévistes avaient fait entendre leurs réclamations n'avaient pas eu l'air de vouloir leur donner raison.

Vendredi les ouvriers qui travaillaient dans le nouveau bâtiment autrement dit le *Château d'Or*, ayant cessé le travail sont allés trouver le directeur.

Ce dernier pour toute réponse a prié les grévistes de prendre leurs livrets.

Ces derniers ont eu la faiblesse de les accepter. Ils n'ont certainement pas bien agi.

Voleur de truelle. — Un aide-manœuvre V..., âgé de 15 ans, demeurant au Pied de Bœuf, ayant l'intention de construire une cabane à lapins, entra dans une maison en construction rue de Lille et s'empara d'une truelle.

Pour ce vol, V... sera poursuivi.

Les rentes des travailleurs. — Nous avons relaté hier l'accident survenu chez Lorthiois rue Wattine. Nous avons aujourd'hui de nouveaux renseignements. Le blessé se nomme Henri Chatelain, 23 ans, batteur, rue de la Placette à Mouveaux.

Chatelain remettait la courroie de sa poulie. Le bras droit fut malheureusement entraîné dans la courroie et le batteur fit plusieurs fois le tour de la poulie. Deux os furent fracturés à l'avant bras. Le docteur Vaneufville fut appelé pour donner les premiers soins. Chatelain devra se reposer pendant deux ou trois mois.

Jeu de balle sans gant. — Dimanche prochain, sur la place Notre-Dame de Lourdes, continuation du concours international, organisé par la « Paume Tourquennoise » sous les auspices de l'administration municipale.

A deux heures de l'après-midi. Quesnoy-sur-Deûle (Daubechies) contre Tourcoing (les Instituteurs).

A trois heures, Roubaix (Baisnée), contre Tourcoing (les Marbriers).

A quatre heures, les deux parties gagnantes.

Le concours se continuera les dimanches suivants, sauf le 14 juillet.

LILLE

L'AFFAIRE CASSE

La Société française Duplay et Cie qui s'était formée dans le but de racheter l'usine Casse, s'est dissoute hier. Il est, dès maintenant, assuré, qu'aucune surenchère ne sera mise sur celle de la société anglaise, représentée par M. Parker.

C'est donc à cette dernière société que seront adjugés les établissements Casse, dans l'adjudication qui doit avoir lieu le mercredi 10 juillet, à midi, dans la deuxième chambre du tribunal civil, sur la mise à prix de 933,333 francs 35.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Séance publique du 28 juin

Président : M. Willay, ouvrier.

Assesseurs : MM. Dupied, Poulet, ouvriers. MM. Duval, Pilate, patrons.

Affaire S. B. C. G. contre Millot-Cousin, cérusier.

Les quatre ouvriers ont réclamé chacun 31 francs pour salaire et 28 fr. 35 à défaut du délai de prévenance.

Il résulte des débats que les ouvriers, depuis plus de six mois, n'avaient jamais dépassé une moyenne de 23 à 26 centimes à l'heure en travaillant aux pièces.

Le conseil fait la moyenne et accorde aux ouvriers 19 francs de salaire et 17 francs d'indemnité pour perte de temps. Il rejette purement et simplement la demande reconventionnelle présentée par le patron en bureau général et le condamne aux frais.

Onze affaires sont ensuite appelées et remises à mardi prochain 2 juillet à 7 h. du soir.

O. P.

SIMPLE AVERTISSEMENT

A diverses reprises, M. le greffier du juge de paix du 4e arrondissement demeurant rue Fontaine-del-Saulx est malhonnête et quelque peu grossier avec les personnes qui sont obligées de s'adresser à lui pour renseignements.

Il suffira de signaler le fait pour que M. le Juge de paix recommande à son peu aimable greffier d'être à l'avenir plus poli avec les personnes qui ont le malheur de ne pas être coiffé d'un chapeau haut de formé.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Un ouvrier raffineur, M. Pierre Malagié, âgé de 45 ans, demeurant à Haubourdin, travaillait hier matin chez MM. Bernard frères, 20, rue de Courtrai.

En traversant une salle située au premier etage, M. Malagie ne prit pas garde à une trappe ouverte dans le plancher, faisant communiquer la salle du rez-de-chaussée avec celle du premier étage.

Il tomba d'une assez grande hauteur sur l'arbre de transmission d'une machine.

Le malheureux ouvrier a été relevé dans un état pitoyable.

Les docteurs Lingrand et Legay, appelés aussitôt, lui prodiguèrent leurs soins. Ils ont constaté que le pauvre homme s'était, dans sa chûte fracturé les deux jambes, et qu'il portait de plus de nombreuses plaies à la figure et au crâne.

Une voiture d'ambulance transporta le blessé à l'hôpital St-Sauveur.

L'état de M. Malagié est presque désespéré.

— Jeudi, vers 7 heures du soir, un homme d'équipe à la gare Saint-Sauveur, M. Crombez, a été blessé assez grièvement, en déchargeant qn wagon.

L'ASSASSINAT du pasteur Ollivier

Le gouvernement français accorde l'extradition du légionnaire Kœgel, auteur présumé de l'assassinat du pasteur Ollivier, de Lille, tué sur le Beatenberg. Kœgel sera jugé devant les assises de Thoune au mois d'octobre prochain.

LE FESTIVAL D'ESQUERMES

Dimanche 30 juin, aura lieu le grand festival international organisé par le Comité des fêtes d'Esquermes.

127 sociétés, formant un ensemble de plus de 6,000 exécutants, prendront part à ce festival.

A huit heures du matin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

A deux heures et demie aura lieu, sur la place de Tourcoing, la revue des sociétés. La revue sera passée par l'administration municipale et les membres du comité des fêtes.

Après la revue, le défilé prendra l'itinéraire suivant : boulevard Bigo-Danel, rue d'Isly, rue de Loos, rue d Esquermes, rue Saint-Bernard, rue Mexico et boulevard Montebello jusqu'à la place Cormontaigne.

LA BANDE DE FAUX-MONNAYEURS

M. Vitry, juge d'instruction, chargé de l'importante affaire des faux monnayeurs, dont nous avons parlé hier, a longuement interrogé hier les trois complices arrêtés. Cependant il n'a pu encore leur faire rien avouer.

Tous trois ne varient pas dans leurs déclarations premières. Les résultats de l'enquête les forcera bientôt, tout le fait espérer à passer des aveux complets. En outre de l'argent et des outils trouvés chez Vercauteren, différentes preuves accablantes ont été relevées à la charge des faux monnayeurs.

De plus, jeudi soir, M. Honoré Vancauwenbergh, forgeron à Hellemmes, a trouvé dans un jardin, derrière l'Usine de Fives une somme de 74 francs, en pièces fausses de 5 fr., 2 fr., 1 fr. et 0,50 c. Il a déposé cet argent à la mairie d'Hellemmes.

Cette trouvaille se rapporte certainement à l'affaire des faux-monnayeurs de Wazemmes.

Brevet élémentaire

Sont admises définitivement au brevet élémentaire :

Vendredi matin. — MMlles Sauvage, Schmidt, Schoutetten, Ségard, Scrive, Quinez Rempteaux, Rogeaux, Rohart, Rongefort, Mullié, Preton, Pillette, Pollet, Wahl Pauline, Messinon, Michet, Morlet, Monchel, Moulin, Mayne, Liévin, Masquelier, Massard, Songuoret, Theissen, Vallet, Vanderhaegen, Vanuvem.

Vendredi soir. — Mlles Villerval, Verhague Berthe, Verhaguo Sophie, Verstraete, Delcrue Marie, Vasseur, Verolet, Wuillemet, Delevoie Jeanne.

Une chute dans la Deûle. — Nous annoncions hier qu'un enfant tombé dans la Deûle, devant le Palais de Justice, avait été sauvé par M. Treffel.

C'est en réalité M. Augustin Drelon, 43 ans, dragueur, demeurant rue du Peterinck, 12, qui a opéré le sauvetage de l'enfant.

M. Treffel s'est bien jeté à l'eau pour le repêcher mais il a eu beaucoup de peine à se sauver lui-même et sans l'intervention de M. Drelon, le jeune Henri Asselbergh aurait certainement trouvé la mort dans l'eau fangeuse de la Deûle.

HERNIES

Guerison radicale par le **Bandage électro-Médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE**, fera lui même l'application de ses appareils à

Lille, samedi 29 et dimanche 30, hôtel du Commerce, rue de Bethune

Tourcoing, lundi 1er juillet, hôtel du Cygne.

Valenciennes, mardi 2 et mercredi 3, hôtel du Nord.

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent.

22 ans de Merveilleux succès

Les bandages du docteur MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 Juin 1895

LILLE

Victor Gourdin, 16 ans, manœuvre de maçon et Alphonse Mansuez, 17 ans, se sont mis d'accord pour voler.

Gourdin s'est introduit à pas de loup chez M. Dubreu, boucher, avenue de Dunkerque, 127. Pendant ce temps-là, Mansuez faisait le guet. Ils ont réussi à enlever dans le tiroir du boucher 10 fr. En numéraire, le tribunal les condamne Gourdin à 1 mois de prison.

Mansuez à 15 jours de prison avec sursis.

Tout le monde connait ce beau noir, vendeur de nougat qui a nom Herman Bodia, né au Pérou et par conséquent amateur de bijoux, aussi, pour posséder une bague avec ses cheveux, n'a-t-il pas hésité à en soustraire une à un négociant de notre ville. Le Tribunal pour le corriger de sa passion le gratifie de 10 jours de prison pour vol.

Desmoulin, employé de commerce, avait la spécialité de mendier chez les ecclésiastiques sous le prétexte de retourner dans son pays, à Bruxelles. Lors de son arrestation il était porteur de 150 francs en espèces. Le tribunal le condamne à 1 mois de prison.

Autres condamnations. — Henri Beaussart, pour coups, 4 mois par défaut. — Edouard Fiers, 8 jours de prison avec sursis. — Léopold Brouckard, 8 jours de prison pour coups. — Blanche Brasme, 3 mois de prison par défaut pour escroquerie et abus de confiance. — Félix Desmet, un mois de prison par défaut pour coups. — Jules Seynaeve, 25 fr. d'amende avec sursis pour coups.

Duflot Charles 16 francs d'ame de pour coups. — Loridan Alphonse, 25 fr. d'amende pour outrage à la pudeur. — Brasdefer, 25 d'amende, et Villette, 15 jours de prison pour coups, tous deux obtiennent le sursis. — Daze Lefebvre, Georges Deschoemaeker et Vercamen, les 3 premiers ayant moins de 16 ans, sont remis à leurs parents ; le dernier, Vercamen, 1 mois de prison pour vol à la tire.

Après enquête un individu, le nommé Maes Henri, 17 ans, cordonnier, fut arrêté. Le tribunal vient dans sa séance de ce jour, de le condamn à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — *Naissances du 28 juin.* — Charles Dutilly, rue du Tilleul, cour Loridant, 18. — Amélie Soenens, rue Philippe le Bon, 4. — Georges Couque, rue Yolande, 3. — Emilienne Leys, boulevard Strasbourg, 240. — Philomène Duflot, rue de Lille, 159. — Zulma Lecomte, place du Truchon, 10.

Décès. — Jeanne Dupont, 3 ans, rue Druot, 47. — Morie Turk, 59 ans, rue de l'Alma, fort Wattel, 30 — Suzanne Destnet, 10 mois, rue Cugnot, 2. — Germaine Hourdequin, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Arthur Bodet, 55 ans, Hôtel-Dieu. — Frédéric Lonole, Hôtel-Dieu. — Jeanne Vincent, 14 jours, roue de Lers, maison Fribout, 15. — Charles Base, 28 jours, rue des Longues-Haies, 160.

Tourcoing. — *Naissances du 28 juin* — Vandaele Gabrielle, rue de Dunkerque. — Has Madeleine, rue de Gand. — Denbre Jean, rue de la Croix-Rouge. — Baisez Jeanne, rue des Parvenus. — Dervaux Robert, rue de Gand.

Décès. — Clémence Catteau, sentier Cimbale. — Charlotte Raimond, 66 ans, rue de l'Industrie. — Louis Liard, 8 mois, rue de la Croix. — Edmond Dugardin, 1 an, rue Verte. — J. Cardon, 41 ans, rue Neuve-de-Roubaix.

Lys-les-Lannoy. — *Naissances du 1er au 28 juin.* — Verroulst Angèle, rue Place. — Lecomte Louis, rue Fresnoy. — Delegrange Marie, rue du Bois. — Bulteru Flore, rue du Bois. — Verbeke Noémie, rue du Bois. — Taby Albert, rue du Bois. — Théry Achille, rue du Pavé. — Duchatelet Marie, rue du Pavé. — Constant Marie, rue de Tournai. — Willekens Edouard, rue de l'Ecole. — Guibert Edouard, rue de Tournoi. — Priem Oscar, rue du Bois. — Dubois Gustave, rue du Bois. — Duchatelet Camille, rue Desbrochers. — Bonnel Georges, rue de Cohem. — Vanhulle Juliette, rue du Pavé. — Hottevaert Ferdinand, rue du Pavé. — Crayneste Marie, rue du Pavé. — Lepers Henri, rue Desbrochers. — Lézy Georges, du Fresnoy. — Lézy Georges, rue de Cohem. — Gerard Louis, rue du Bois. — Carlier Aline, rue Colisée. — Parsy Flore, rue Place.

Décès. — Degodez Jean-Baptiste, 64 ans, rue de Cohem. — Verriest Henri, 1 an 11 mois, rue du Fresnoy. — Losfeld Marcel, 16 jours, rue du Bois. — Dufermont Adolphe, 30 ans, rue Desbrochdrs. Tranchant, enfant présenté sans vie, fort du Tonkin. — Pievé Jean-Baptiste, 64 ans, rue du Bois. — Dusoulié